

Article L4161-1 du Code du travail

Date de mise à jour : 19 Octobre 2023

Notre analyse

Les facteurs de risques professionnels (dits de pénibilité) sont répertoriés en trois groupes par le Code du travail :

Ce sont tout d'abord des contraintes physiques marquées attachées au poste de travail: manutentions manuelles de charge, postures pénibles (c'est à dire des positions forcées des articulations), vibrations mécaniques.

Ce sont également des environnements physiques agressifs : agents chimiques dangereux (y compris des expositions à des poussières et fumées), activités exercées en milieu hyperbare, températures extrêmes

Ce sont enfin certains rythmes de travail: travail de nuit, travail en équipes successives alternantes (3x8), et travail répétitif (réalisation de travaux impliquant l'exécution de mouvements répétés, sollicitant tout ou partie du membre supérieur, à une fréquence élevée et sous cadence contrainte).

Article L4161-1 du Code du travail

I.-Constituent des facteurs de risques professionnels au sens du présent titre les facteurs liés à :

1° Des contraintes physiques marquées :

- a) Manutentions manuelles de charges ;
- b) Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations ;
- c) Vibrations mécaniques ;

2° Un environnement physique agressif :

- a) Agents chimiques dangereux, y compris les poussières et les fumées ;
- b) Activités exercées en milieu hyperbare ;
- c) Températures extrêmes ;
- d) Bruit ;

3° Certains rythmes de travail :

- a) Travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L. 3122-2 à L. 3122-5 ;
- b) Travail en équipes successives alternantes ;
- c) Travail répétitif caractérisé par la réalisation de travaux impliquant l'exécution de mouvements répétés, sollicitant tout ou partie du membre supérieur, à une fréquence élevée et sous cadence contrainte.

II.-Un décret précise les facteurs de risques mentionnés au I.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Risques liés aux manutentions manuelles

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travail de nuit et posté : état des connaissances et prévention en milieu professionnel

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Modifications du compte personnel de prévention de la pénibilité et de certains facteurs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Une retraite anticipée est-elle possible en cas d'exposition à des facteurs de pénibilité ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Qu'est-ce que la DSN pour déclarer l'exposition ou non aux critères de pénibilité de ses collaborateurs ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Prévention de l'usure professionnelle : agir pour l'amélioration des conditions de travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



TMS dans le BTP : une application pour analyser les postures des compagnons et évaluer les risques

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)